

PARTAGE D'ÉNERGIE

CONTACT :

Document à compléter et à renvoyer via sibelga.be/contact > **Formulaire de contact** > Autre

Service Clientèle de Sibelga : **02 549 41 00**

Annexe 1

Complétez ce document UNIQUEMENT si vous souhaitez déléguer la gestion quotidienne (contacts avec Sibelga, notification des modifications du formulaire) et le traitement des données liées au partage, à une partie tierce.

MANDAT OCTROYÉ À LA PARTIE TIERCE

Par ce formulaire, l'interlocuteur unique représenté par : Nom Prénom
mandate Nom Prénom
en tant qu'opérateur du partage, à partir du / / 20
et endosse le rôle de point de contact privilégié pour l'échange des données de comptage liées au partage.

Sauf demande expresse, ce mandat reste valide jusqu'à la fin du partage d'électricité.

PARTIE TIERCE MANDATÉE :

Nom, Prénom / Dénomination sociale

Adresse / Siège social

Numéro de registre des personnes morales

Personne(s) de contact (Nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone) :

DATE :

SIGNATURE de la partie tierce mandatée pour gérer le partage :

SIGNATURE de l'interlocuteur unique :

.....

Annexe 3

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'OPÉRATION DE PARTAGE D'ÉNERGIE

1. PÉRIMÈTRE ÉLECTRIQUE

En schéma normal d'exploitation, les points d'accès en prélèvement et en injection faisant partie de l'opération du partage d'électricité se situent *(veuillez cocher une des cases)* :

Dans le même bâtiment :

adresse du bâtiment

documents prouvant que le bâtiment respecte bien la définition de l'ordonnance (photos, description, etc.) :

En aval d'une même cabine de Moyenne Tension vers Basse Tension :

n° de la cabine réseau

En aval du même poste de fourniture Elia Haute Tension vers Moyenne Tension :

n° du poste de fourniture

Si disponible, veuillez joindre le schéma du périmètre électrique correspondant.

Annexe 4

CHOIX DE LA MÉTHODE DE RÉPARTITION

1. RÉPARTITION DE L'INJECTION ENTRE LES CONSOMMATEURS

L'interlocuteur unique du partage précise ci-dessous son **choix pour la méthode de répartition de l'injection entre les consommateurs**. Une description de chacune des méthodes est disponible sur sibelga.be/partage-energie.

Dans le cas d'un partage de pair à pair, il n'est pas nécessaire de choisir une méthode de répartition.

MÉTHODE DE RÉPARTITION FIXE :

- à un tour¹
- à plusieurs tours

MÉTHODE DE RÉPARTITION DYNAMIQUE :

- à un tour, au prorata des consommations
- à deux tours ou « hybride » (avec récupération des surplus d'injection)¹
 - Souhaitez-vous définir le pourcentage du paramètre P ?
 - NON
 - OUI (veuillez indiquer le pourcentage) : %

Les clients prioritaires devront être indiqués dans l'ANNEXE 2 - Participants à l'activité de partage d'énergie.

Les priorités ne dépendent pas du paramètre P . Elles peuvent s'appliquer à toutes les méthodes de répartition.

¹ Si vous souhaitez une répartition du tour fixe selon un pourcentage défini par participants consommateurs, veuillez l'indiquer dans la colonne adéquate de l'annexe 2 du formulaire.

Annexe 5

CHOIX DU MOYEN DE TRANSMISSION DES DONNÉES

1. MOYEN DE TRANSMISSION

Par quel moyen, souhaitez-vous que Sibelga transmette vos données *(cochez la ou les cases)* ? :

- via un lien Sharepoint
(Sibelga enverra un lien vers les personnes de contact en charge de la gestion des données.)
- via SFTP
(Sibelga vous contactera pour les modalités techniques.)

Sans réponse de votre part, nous transmettrons ces données via Sharepoint au gestionnaire du partage.

2. TYPE DE DONNÉES

Chaque mois, Sibelga vous enverra un fichier contenant les données vous permettant de connaître le volume local mensuel (la consommation qui vient du partage) de chaque participant et le montant des tarifs réseau associés.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également recevoir un fichier contenant les données de chaque participant sous forme quart horaire (= par quart d'heure).

Veuillez nous indiquer si vous souhaitez recevoir ces données ou pas en cochant une des cases ci-dessous :

- Oui, je souhaite recevoir le fichier avec les données par quart d'heure en plus des données mensuelles
- Non, je préfère ne recevoir que les données mensuelles